

PLANTATION SANTA-MARIA, Dorlou café, ananas

AVIS DE DEMANDE DE CONCESSION
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 23 octobre 1937, p. 942-943)

Le public est informé qu'une demande de concession de terrain ruraux dont ci-après teneur, a été déposée dans les bureaux de la Résidence Supérieure.

Saïgon, le 22 mars 1937

Monsieur le Résident Supérieur en Annam à Hué
« S.C. de Monsieur le Résident de France du Haut-Donnaï, Dalat
(Sud-Annam)

« Monsieur le Résident,

Je soussigné, Marius Georges Didier ¹, âgé de 38 ans, commerçant, conseiller municipal de la ville de Saïgon, de nationalité française, demeurant à Saïgon, 61, rue Pellerin, ayant fait, pour la présente et ses suites, élection de domicile chez monsieur Grillhault des Fontaines à Dalat.

Ai l'honneur de solliciter, conformément au titre IV, article 21 du régime des concessions en Annam approuvé par M. le gouverneur général le 19 juin 1929, l'octroi à titre gratuit d'un terrain de 282 hectares, à Dorlou, entre les km 95 et 97 de la route Coloniale n° 20, limité comme suit :

À l'ouest, par une ligne N.-S. passant par la borne kilométrique km.95 ;

Au nord, par une ligne E.-O. passant au pied d'une colline située en plein nord à 1.200 mètres de distance de la borne km 96 ;

À l'est, par une ligne indiquée par deux grands arbres ;

Un arbre au sud, au pied d'une colline, à 326 mètres de la route, et au nord par l'arbre de gauche d'un groupe de deux arbres, comme indiqué avec précision sur le plan ;

Au sud, la limite du terrain suit des ravins.

Les plans ci-joints au 1/10.000^e donnent toutes précisions utiles.

Il est à remarquer que ce terrain, très accidenté, de superficie assez importante comporte peu de terrains plats cultivables.

Je m'engage à effectuer sur ce terrain, les travaux suivants :

culture de caféiers,
d'ananas sélectionnés d'Hawaï,
essais de cannes à sucre, cultures diverses.

Je déclare avoir parfaite connaissance des clauses et conditions du cahier des charges type annexé à l'arrêté du 12 novembre 1931, modifié le 24 décembre 1935, et m'engage à m'y conformer.

Je joins à ma présente demande :

¹ Marius Didier : directeur d'Auto-Accessoires à Saïgon. Voir [encadré](#).

1° Un dessin à l'échelle de 1/10.000^e orienté au Nord indiquant, par rapport aux points remarquables de la région, la situation des terrains demandés et concessions voisines.

2° Une carte d'électeur justifiant ma nationalité française, n° 19-C du 10 avril 1936.

3° Un certificat de résidence coloniale n° 101/D du 9 mars 1937.

4° Un état indiquant le nombre et la superficie des terrains dont je suis concessionnaire à titre provisoire ou dont la demande est en cours d'instruction.

5° Un certificat de capacité financière n° 24 du 27-3-1937.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le résident, l'assurance de mes sentiments, respectueux et dévoués.

Signé : M. DIDIER,
commerçant, C
conseiller municipal de la Ville de Saïgon

Annexes :

1 plan à l'échelle de 1/10.000^e en 4 exemplaires,

1 carte d'électeur n° 19/C du 10/4/36,

1 certificat de résidence coloniale n° 101/D de la ville de Saïgon,

1 état indiquant le nombre et la superficie des terrains demandés;

1 certificat de capacité financière. »

Les oppositions qui pourront être formulées à l'encontre de cette demande seront reçues au 1^{er} Bureau de la résidence supérieure en Annam à Hué pendant un délai de deux mois à compter de la date d'apposition du présent avis.

Aucune opposition déclarée après l'expiration du délai d'affichage et d'enquête de domanialité ne sera recevable.

Huê, le 9 août 1937
Le chef du 1^{er} Bureau de la résidence supérieure en Annam,
Signé : BIROS

(La Dépêche d'Indochine, 11 avril 1942)

N° 257. Nous apprenons qu'au début de chaque semaine, mardi, mercredi, la Plantation Santa Maria, mettra en vente, à titre de propagande, un nombre limité de ses succulents ananas d'Hawaï.

En vente au bureau de la Plantation Santa Maria, 61, rue Pellerin.

Qu'on se le dise ! — 15-4.

Groupement professionnel de la production agricole et forestière

Désignation des présidents, vice-présidents et membres
des associations indochinoises de producteurs du
Groupement professionnel de la Production agricole et forestière pour 1942
et liste des membres des comités et conseillers techniques dudit groupement
(Arrêtés du 29 août 1942)

(La Dépêche d'Indochine, 17 septembre 1942)

(L'Information d'Indochine, 19 septembre 1942)

Association des producteurs de fruits et agrumes

MM. Mariani, président ; Ha-quang-Bien, vice-président Sud ; Verneuil, vice président Nord.

MM. Peysson, Ngo phuoc Haong, [Didier](#), Tran van Thuan, membres du comité, Sud ; Daong Ngoc Tuoc, membre du comité Nord ; Vazelaire, conseiller technique.

23 avril 1943

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 16 mai 1943, p. 874)

Article premier. — M. Didier Marius, planteur de nationalité française, domicilié au Haut-Donnai, est autorisé à détenir et à utiliser, dans les conditions prévues par l'arrêté du 14 février 1939 un poste récepteur de radiodiffusion de la 2^e catégorie servant uniquement à la réception de signaux ou communications n'ayant pas le caractère de correspondances particulières.

Droit d'usage : 8 \$ 00

Emplacement du poste : Plantation Santa-Maria (Haut-Donnai)

Nom du fournisseur (ou du dernier détenteur) : Boy Landry, Saïgon

Marque et n^o mle de l'appareil : Philco 37624 n^o mle 69009

Nombre de lampes : six.

Art. 2. — Le bénéficiaire devra aviser par écrit le Résident supérieur en Annam des changements d'emplacement éventuels du poste. Il devra également l'aviser sans délai, en cas de cession du poste à un tiers, et dans ce dernier cas, fournir le nom et l'adresse du nouveau détenteur.

Les arbres fruitiers d'Indochine

par Eugène Poilane (planteur à Khê-Sanh)

(*Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée*, 1965, vol. 12, numéro 6-8, pp. 248-249) ²

.....
Ananas

Cây dứa (Nord), cây thóm (Sud)

Cette plante existe en Indochine du Sud au Nord. On la cultive localement sous ombrage, alors que les plantations industrielles modernes l'installent en terrain découvert.

Tous les sols conviennent à cette plante, pourvu qu'ils soient sains, et une faible épaisseur de terre lui conviennent pour reprendre et prospérer.

Il existe de très nombreuses variétés de taille et de poids très différents, de plusieurs kilos dans les grosses variétés à un demi-kilo pour le petit Victoria.

Sur le marché de Saïgon-Cholon, on trouve de très bonnes variétés d'importation cultivées dans le Sud. Amateur de fruits, j'en ai acquis plusieurs fois, mais je trouve notre petit Victoria supérieur à tout autre. Je l'ai rapporté, il y a quinze à vingt ans de Đông-Hói (Quang-Binh).

Les variétés locales se consomment surtout en vert, comme légumes, alors que celles d'importation sont mangées mûres.

Au col d'Ai-Lao, l'ananas fleurit en février et mûrit en mai-juin.

² Article signalé à notre attention par Pierre du Bourg.

La plante, elle-même, est d'une extrême rusticité et je ne lui connais pas de maladie, ni de parasites. Les différents ennemis sont :

1°) Les sangliers qui mangent le bourgeon terminal.

2°) Les cerfs qui attaquent les jeunes fruits alors qu'ils sont gros comme une bille de billard.

3°) Les poulets et les civettes qui consomment les fruits mûrs.

4°) Enfin les charardeurs.

Nous renvoyons, pour la description des variétés locales et introduites à B. TKATCHENKO, « Technologie de l'ananas » (1961). [Signalons, seulement, qu'une variété de Smooth-Cayenne, introduite de Hawaï par DIDIER, à la plantation de Santa Maria, à la base du col de Blao, s'est répandue dans le Sud de la province de Lâm-Dông, le passage en culture familiale n'ayant pas entraîné de dégénérescence de la variété.](#)
